

INDUSTRIALISATION, URBANISATION ET MUTATIONS DE L'ESPACE TUNISIEN

par

Pierre SIGNOLES*

Depuis maintenant plus de deux décennies, l'industrialisation constitue l'une des principales priorités des responsables politiques tunisiens. Des investissements considérables, et sans cesse accrus, lui ont été consacrés, par l'Etat seul d'abord, puis, plus récemment (à partir de 1972 surtout), par des promoteurs privés, nationaux ou étrangers. Les résultats sont assez impressionnants : la Banque Mondiale classe la Tunisie parmi les pays dont la croissance en valeur de la production manufacturière (taux annuel moyen de 11,7 % sur la période 1970-1981) est la plus rapide (Banque mondiale, 1983). Inaugurant la III^e décennie de Développement, le VI^e Plan (1982-1986) se propose d'améliorer encore, si possible et malgré la médiocrité de l'environnement économique international, la contribution des industries manufacturières à la concrétisation des objectifs fondamentaux de développement. Les objectifs assignés à ce secteur désormais essentiel de l'économie tunisienne sont particulièrement ambitieux : l'enveloppe d'investissements se monte à 1 600 millions de dinars (1) (19,5 % du total); la progression de la valeur ajoutée devrait s'effectuer à un rythme annuel de 10,5 %, la part de l'industrie dans le PIB atteignant 17,5 % en 1986; à cette date, la valeur des exportations devrait se monter à 1 120 millions de dinars (56 % des exportations de biens); enfin, 109 000 emplois industriels devraient être créés durant le VI^e Plan (*VI^e Plan de développement économique et social*, 1983).

Malgré des progrès certains, l'appareil industriel tunisien demeure néanmoins, au début des années 80, modeste, insuffisamment étoffé et géographiquement mal réparti. Il est en outre assez mal connu. Il ne comporterait, d'après les sources officielles (INS, 1980), que 1 450 établissements de plus de 5 salariés, dont 750 seulement de plus de 10 salariés, représentant 120 000 emplois. Ces chiffres sont, à l'évidence, sous-estimés, puisqu'un relevé systématique effectué pour le seul milieu urbain recensait, en 1976-1978, 5 525 établissements industriels de plus de 5 salariés, dont 1 506 employant plus de 10 personnes (INS, 1976-1978). Une autre source (API) fait apparaître la création de 93 500 emplois

* Université de Poitiers.

(1) Un dinar tunisien (DT) vaut environ 11 F.F.

manufacturiers entre 1973 et 1979 (2) — dans le même laps de temps, l'INS n'en enregistre que 50 000 supplémentaires —, qui devraient, en principe, venir s'ajouter aux 67 000 déjà recensés en 1973 (Min. Equipement/DAT/Groupe Huit, 1976).

La croissance industrielle, bien qu'inégale dans le temps et selon les branches de production, a modifié en profondeur les structures de l'économie nationale, telles du moins que les donnent à connaître les indicateurs statistiques les plus classiques (PIB, VAB, FBCF, composition des importations et des exportations, etc.). Nous ne nous proposons pas toutefois d'insister sur ces transformations, aujourd'hui assez bien connues (P. Signoles et M. Ben Romdane, 1983); notre objet est plutôt de rechercher comment le processus d'industrialisation agit sur l'organisation de l'espace national, modifiant les structures spatiales héritées ou en créant de nouvelles. Ceci suppose l'adoption d'une démarche historique, la succession dans le temps, depuis l'Indépendance, de politiques économiques plutôt antagonistes n'ayant pas manqué de se répercuter sur les stratégies industrielles.

I. — LA PÉRIODE D'ÉCONOMIE PLANIFIÉE (1962-1969) : UN EFFORT ÉTATIQUE DE CONSTITUTION D'UN ESPACE INDUSTRIEL NATIONAL

L'indépendance acquise en 1956, ce n'est qu'à partir de 1962, avec la publication des *Perspectives décennales de développement (1962-1971)*, que la Tunisie se dote d'une véritable politique industrielle. Celle-ci vise « à assurer l'amélioration du niveau de vie de la population, à corriger les déséquilibres actuels entre les secteurs et les régions et à favoriser la solution du problème de l'emploi ».

La mise en œuvre de cette politique, engagée par le Plan triennal (1962-1964) et poursuivie par le premier Plan quadriennal (1965-1968), s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles; aux problèmes de financement, à l'absence de main d'œuvre qualifiée et de cadres compétents, à l'étroitesse du marché, s'ajoutent les contraintes liées à l'héritage de la colonisation.

A) L'HÉRITAGE COLONIAL : UNE INDUSTRIE EMBRYONNAIRE, SPATIALEMENT TRÈS CONCENTRÉE ET TOTALEMENT DÉPENDANTE DE LA MÉTROPOLE

Les conditions de mise en place de l'industrie en Tunisie dans le cadre du système colonial étant bien connues (P. Sebag, 1951; G. Destanne de Bernis, 1959; A. Mahjoub, 1978; M. Ben Romdane, 1981), mieux vaut insister sur ses principales caractéristiques spatiales.

(2) Ces créations d'emplois (93 500) sont celles enregistrées par l'Agence de promotion des investissements (API) à partir des enquêtes de suivi des projets industriels auxquels elle a délivré un agrément. Elles se décomposent en 67 136 emplois relatifs aux entreprises relevant du Code des investissements (loi n° 74-74 du 3 août 1974) et 26 333 relatifs aux entreprises dites exportatrices (loi n° 72-38 du 27 avril 1972).

1. Une industrialisation incomplète et limitée

L'appareil industriel s'est constitué en trois phases successives.

A la première, qui s'étend approximativement de 1900 à 1930, correspondent presque exclusivement d'assez grosses unités de transformation des productions minières et agricoles (raffinage du plomb, fabrique de super-simple, minoteries), installées dans les ports (Tunis, Sfax, Bizerte). Elles sont la création du « complexe » extraction/rail/port. On peut y ajouter l'Arsenal de Ferryville, dont la construction est entamée dès 1897.

Un début de diversification s'observe entre 1930 et la seconde guerre mondiale, au bénéfice presque exclusif de Tunis : cimenterie, fabriques de produits alimentaires (pâtes alimentaires, confiserie, torréfaction de café), tanneries, chaussures (Bata en 1935), installation des premières unités métallurgiques et chimiques. A Sfax et dans le Sahel, s'implantent huileries modernes et usines à grignons.

Pendant et après la seconde guerre mondiale, l'industrialisation ne progresse qu'assez lentement, sous la forme d'unités de petite taille surtout destinées à approvisionner le marché intérieur (marché citadin essentiellement, où l'élément européen est prépondérant). De nombreuses entreprises, créées à l'abri d'une réglementation favorable adoptée pour des raisons stratégiques, supportent mal le retour à la concurrence avec les firmes métropolitaines (conserveries, textile). On peut néanmoins observer, à la fin de la période coloniale, un certain élargissement de la gamme des fabrications dans les secteurs alimentaire (biscuiteries, brasserie, centrale laitière), chimique (savonneries, explosifs, peintures), métallurgique (travail des métaux, boîtes en fer blanc) et du cuir; un embryon d'industrie textile s'est également constitué durant cette période, tandis que, peu avant l'Indépendance, deux importantes réalisations sont venues renforcer le potentiel industriel de Sfax (fabrique d'engrais : SIAPE) et de Bizerte (cimenterie Portland).

2. Une industrialisation géographiquement très concentrée

Les entreprises industrielles, peu nombreuses et le plus souvent de petite taille, sont en outre, à la veille de l'Indépendance, presque toutes localisées dans les villes-ports de la façade orientale de la Tunisie, avec une concentration particulière à Tunis.

Sur les 181 établissements occupant plus de 50 salariés recensés en 1953 par le Ministère des Affaires sociales (J. Lepidi et J. Sallenave, 1954), les trois quarts sont à Tunis, 7 % à Sfax et un pourcentage équivalent à Bizerte, 6 % à Sousse. Les salariés véritablement industriels — c'est-à-dire mines, bâtiment et transports exclus (3) —, dont nous estimons le nombre à 20 000, travaillent, pour les deux tiers d'entre eux (12 à 13 000) à Tunis. La concentration de l'industrie

(3) F. LEDUC (1952) a avancé le chiffre de 48 000 salariés dans l'industrie. Il s'avère que ce chiffre inclut les mineurs, les cheminots et les Européens travaillant dans le bâtiment.

dans la capitale est la plus marquée dans l'agro-alimentaire (exception faite de la conserverie de poissons et de la trituration des olives), le travail des métaux, les industries du cuir, de la chaussure, du textile, du papier-carton et l'imprimerie. Dans les autres villes, les effectifs ouvriers sont réduits : 3 000 salariés au maximum à Sfax, où la plupart des entreprises se dégagent mal du dense tissu artisanal; 4 000 environ (Arsenal compris) pour l'ensemble Bizerte-Ferryville. Sousse demeure un gros centre artisanal, ses quelques unités industrielles ne possédant qu'une activité saisonnière (huileries, savonneries), tandis que Gabès reste une agglomération rurale. La Tunisie intérieure est totalement vide d'entreprises, les agglomérations minières situées dans l'Ouest du pays, à proximité de la frontière algérienne, se cantonnant dans l'extraction des phosphates ou du minerai de fer.

3. Une industrie organiquement liée à l'économie de la Métropole

Il est a coup sûr erroné de parler, pendant la période coloniale, d'une « industrie tunisienne ». Pour G. Destanne de Bernis (1959), l'économie tunisienne n'est, à cette époque, qu'une « simple excroissance de l'économie française ». M. Guen (1961) estime de son côté qu'il n'y a réellement ni intégration des économies, ni même domination au sens strict, mais « de pays à pays, de complexes nationaux à complexes nationaux, (...) un système d'assimilation économique ».

La main-mise des grands groupes français et, à travers eux, des principales banques de la Métropole, sur les activités d'extraction, de production et d'échanges localisées en Tunisie (P. Sebag, 1951; *Économie Politique*, 1954), rend compte non seulement des caractères structurels de l'industrie dans la Régence, mais aussi des grands traits de l'organisation de l'espace. La stratégie des groupes métropolitains détermine en effet les limites du processus d'industrialisation, soit qu'elle favorise l'orientation vers l'exportation des unités qui traitent les matières premières locales (4), soit qu'elle interdise que ne se créent des entreprises susceptibles de les concurrencer (5). A partir des enclaves minières ou agricoles, les flux de pondéreux se dirigent vers les agglomérations portuaires du littoral oriental, où ne s'effectue qu'une valorisation partielle (par rapport aux tonnages en transit) et limitée des matières premières ainsi acheminées. L'ensemble Bizerte-Ferryville relève lui aussi du système de l'enclave, car il s'insère en totalité au complexe militaro-industriel français; il ne noue ainsi aucune relation avec le reste du territoire tunisien (H. Dlala, 1981). Quant aux entreprises qui fabriquent des biens de consommation, elles appartiennent pour la plupart à des groupes français ou à des Européens résidant en Tunisie; tous les biens d'équipement et l'essentiel des matières premières et des

(4) Ainsi, les deux principales réalisations industrielles des années 50, à savoir la cimenterie Portland de Bizerte et la SIAPE à Sfax, avaient vocation à exporter. La création de la SIAPE répondait par exemple à la nécessité de résister à la concurrence américaine sur le marché des phosphates, en valorisant au plus bas coût la matière première.

(5) On peut citer à ce propos les pressions exercées à maintes reprises par les trusts sidérurgiques français, les cotonniers, les betteraviers, etc., pour empêcher l'installation en Tunisie d'unités de traitement du minerai de fer, d'usines textiles ou de sucreries (cf. G. DESTANNE DE BERNIS, 1959).

semi-produits consommés sont importés; les échanges inter-industriels en Tunisie même sont nuls; enfin, le marché de consommation est fortement segmenté, sur des bases géographiques (milieu urbain et, principalement, grandes villes) et socio-ethniques (Européens et Tunisiens aisés).

B) LA MISE EN PLACE D'UNE INDUSTRIE NATIONALE
ET LA TENTATIVE DE RÉGIONALISATION DES INVESTISSEMENTS

1. L'élaboration d'une politique industrielle

Immédiatement après l'Indépendance, et dans un premier temps (1956-1961), la ligne politique adoptée par les responsables tunisiens est fondée, si l'on suit les analyses de A. Mahjoub (1978), « sur la croyance que l'indépendance nationale pouvait se réaliser dans le cadre d'un compromis respectant les intérêts et les acquis à la fois stratégiques, économiques et culturels du camp occidental ».

Il ne faut cependant pas sous-estimer l'importance de nombreuses décisions adoptées durant cette première phase libérale, dans la mesure où elles serviront ultérieurement de points d'appui efficaces à l'industrialisation nationale. Il s'agit d'une part de mesures qui assurent la souveraineté, au moins partielle, de la Tunisie dans les relations extérieures (création de la Banque Centrale, création du dinar, retrait de la zone franc, etc.). Il s'agit d'autre part des premières tentatives de démantèlement des enclaves, correspondant à un effort de décolonisation interne (6), et qui se concrétisent entre autres dans la nationalisation ou la prise de contrôle par l'Etat des biens étrangers (7).

L'arrivée au pouvoir, en janvier 1961, d'Ahmed Ben Salah, ancien responsable de l'UGTT, marque un changement important, que traduit la préparation rapide, puis la publication des *Perspectives Décennales de Développement*. Ce document, le premier diagnostic officiel de l'état de sous-développement du pays, prône une planification qui « tend à donner sa pleine signification à l'indépendance nationale » (p. 7). L'un de ses premiers objectifs est de « détruire les séquelles de la domination coloniale (...), en favorisant la tunisification des enclaves encore demeurées étrangères » (p. 37). Mais il propose aussi de favoriser « une véritable restructuration de l'économie tunisienne » (p. 31); l'industrialisation est alors présentée comme une voie nouvelle pour atteindre ce but, car elle doit permettre à l'économie tunisienne de réduire sa non-intégration géographique, sectorielle et sociale (p. 33-35). R. Genoud (1965) résume bien l'enjeu : « L'industrialisation, c'est la décolonisation ».

La politique industrielle ainsi définie comporte une dimension territoriale particulièrement intéressante. Les *Perspectives Décennales* refusent en effet de considérer la concentration géographique de l'industrie comme résultant d'une

(6) Pour R. GENOUD (1965), l'intervention de l'Etat pendant cette période n'a d'autre objet que de suppléer les carences du capital privé. P. JUDET (1975) estime plutôt qu'il s'agit de mettre un terme à la mauvaise volonté, pour ne pas dire au sabotage, des grandes firmes françaises.

(7) Sur le détail des mesures adoptées, cf. P. SIGNOLES, 1984, P. 742-745.

fatalité; elles posent donc en principe que tous les points du territoire tunisien sont aptes à accueillir des unités de production. En accordant par ailleurs la priorité aux industries de base (sidérurgie, chimie), qui permettent la valorisation des ressources nationales, une meilleure intégration entre les différents secteurs de l'économie et le développement en aval d'industries légères, elles envisagent la constitution de « pôles de développement » régionalisés, dont elles attendent des effets inducteurs notables (8).

La mise en œuvre d'une telle politique nécessite une intervention directe de l'Etat. Logiquement, les *Perspectives décennales* lui attribuent donc un rôle moteur dans le processus d'industrialisation, qu'il agisse seul ou en association avec le capital privé, ce qui ne les empêche pas d'envisager différentes mesures (en matière fiscale, de crédits, d'assistance technique ou de protection douanière) en faveur des investisseurs privés, nationaux ou, même, étrangers.

2. Les réalisations : l'amorce d'une industrialisation régionalisée

Une des caractéristiques principales de la période d'économie planifiée réside dans l'implantation volontaire d'unités de production industrielle dans la Tunisie intérieure. Ce n'est pas tant ici le volume des investissements consentis ou le nombre des emplois créés qui compte, que la rupture introduite par rapport à la période coloniale.

Les principales réalisations intéressent Béja (sucrierie traitant la betterave) et Kasserine (fabrication de cellulose à partir de l'alfa); des unités de moindre importance sont implantées à Jendouba, El Hamma (briqueteries), à Tala (marbrerie), à Hajeb et Aioun (complexe lainier) et à Tabarka (9) (agglomérés de liège et faïencerie). On peut rattacher au modèle des « pôles » intérieurs celui de Gabès, malgré sa localisation littorale : en effet, sa vocation principale, établie par les *Perspectives décennales* et précisée lors du *Colloque pour le développement du Sud tunisien*, tenu à Zarzis en 1967, était de suppléer Sfax comme centre de rayonnement et foyer d'entraînement de l'ensemble du sud (littoral et intérieur). Toutefois, les retards accumulés ont reporté l'entrée en production des premières unités (fabrication d'acide phosphorique par les ICM) à 1972, c'est-à-dire à une date où les orientations économiques de la Tunisie avaient été à nouveau modifiées; le projet de Gabès en a subi les conséquences : les préoccupations nationales l'ont emporté sur les effets inducteurs attendus au niveau régional et, d'intégré et temporairement exportateur qu'il devait être, il est devenu fondamentalement exportateur (A. Hayder, 1980).

Si l'on veut cependant apprécier en termes statistiques les résultats de la politique industrielle conduite entre 1962 et 1969, force est de reconnaître qu'en

(8) Les *Perspectives décennales de développement* retiennent l'idée de deux « pôles de développement », l'un au Nord (Bizerte-Menzel Bourguiba), l'autre au Sud (fixé ultérieurement à Gabès) (cf. p. 88-89). Les formes envisagées pour l'industrialisation du Sud ont été précisées à l'occasion du « Colloque pour le développement du Sud tunisien », tenu à Zarzis du 2 au 4 mai 1967.

(9) Bien que situé sur le littoral septentrional de la Tunisie, mais très isolé des grands foyers urbains et économiques, le petit centre de Tabarka peut être considéré comme appartenant au type des « villes intérieures ».

matière de régionalisation des investissements, le bilan est en-deçà des ambitions affichées. Il l'est plus encore en terme d'emplois, la priorité donnée à des projets très capitalistiques ayant réduit les possibilités d'action de l'Etat en ce domaine.

Des données élaborées par le Groupe Huit (1973) pour le compte de la DAT — données corrigées par nos soins (10) —, il ressort que Tunis a reçu près de 25 % de l'ensemble des investissements industriels (publics et privés) au cours de la Première décennie de Développement (1962-1971), la région de Bizerte 23 %, le Sahel (de Sousse) 15 % et le pôle gabésien 14 %. La Tunisie littorale a accaparé l'essentiel de l'effort financier (77 %), ne laissant finalement que la portion congrue à la Tunisie intérieure (13 %, dont 6,6 % pour Kasserine et 3,5 % pour Béja). Les limites du changement sont encore plus apparentes en matière d'emploi (fig. 1) et de production industrielle, la hiérarchie des villes industrielles établie à la fin de la période coloniale n'ayant guère été bouleversée. En 1967 (11), Tunis conserve une prééminence très nette, avec 58 % des emplois, 57 % du chiffre d'affaires et 72 % de la valeur ajoutée par l'industrie (12). L'ensemble Bizerte — Menzel Bourguiba (ex-Ferryville) demeure en seconde position (9 % des emplois), devant Sfax et Sousse. Le reste de la Tunisie ne représente que peu de choses (17,4 % des emplois, 18 % du CA et 14,5 % de la VAB), mais il est tout de même sorti du néant industriel.

Comme il était prévu, l'Etat a pourtant impulsé pratiquement seul le mouvement d'industrialisation, en réalisant, entre 1962 et 1969, 84 % des 110 millions d'investissements affectés à l'industrie. Mais la faiblesse du financement privé, qui n'a pas relayé l'effort public dans les régions les mieux équipées et les plus favorables à l'implantation d'entreprises, la gravité de la crise sociale dans la région de Bizerte à la suite de l'évacuation (1961) par la France de l'enclave qu'elle occupait, la nécessité de créer des emplois dans le Sahel, foyer du mouvement national, et à Tunis, ont contraint l'Etat à affecter des ressources considérables aux villes de la Tunisie littorale. La reconversion entreprise à Bizerte et à Menzel Bourguiba a été très coûteuse en capitaux (métallurgie, mécanique, électro-ménager, et surtout sidérurgie et raffinage du pétrole). Le Sahel de Sousse a bénéficié d'une gamme assez diversifiée de fabrications, réparties entre de nombreux centres urbains : montage de véhicules et quincaillerie industrielle à Sousse, briqueterie à Jemmal, textile (filature et tissage) à Ksar-Hellal, Moknine, Monastir et Sousse, fabrique de meubles à Monastir. Tunis, enfin, avec ses atouts indéniables et la présence de son marché de consommation, a vu s'implanter des unités de confection, des conserveries, des usines d'électro-ménager, de matériaux de construction, des entreprises métal-

(10) Aucun document officiel ne fournit d'informations régionalisées à propos des investissements réalisés durant la Première Décennie de Développement. Les données élaborées par le Groupe Huit s'appuient sur les documents du Ministère du Plan, complétés par enquêtes. Nos corrections visent à isoler ce qui revient aux industries manufacturières stricto sensu (à l'exclusion des mines, du pétrole et de la production énergétique).

(11) Le choix de la date repère est imposé par la source (fichier industriel de l'INS, dépouillé par le Groupe Huit) (cf. Min. Economie nationale/DAT/Groupe Huit, 1971 et 1973).

(12) Par rapport à la situation de 1956, la part relative de Tunis apparaît cependant en légère baisse. Le recul est particulièrement marqué dans la chimie et la mécanique.

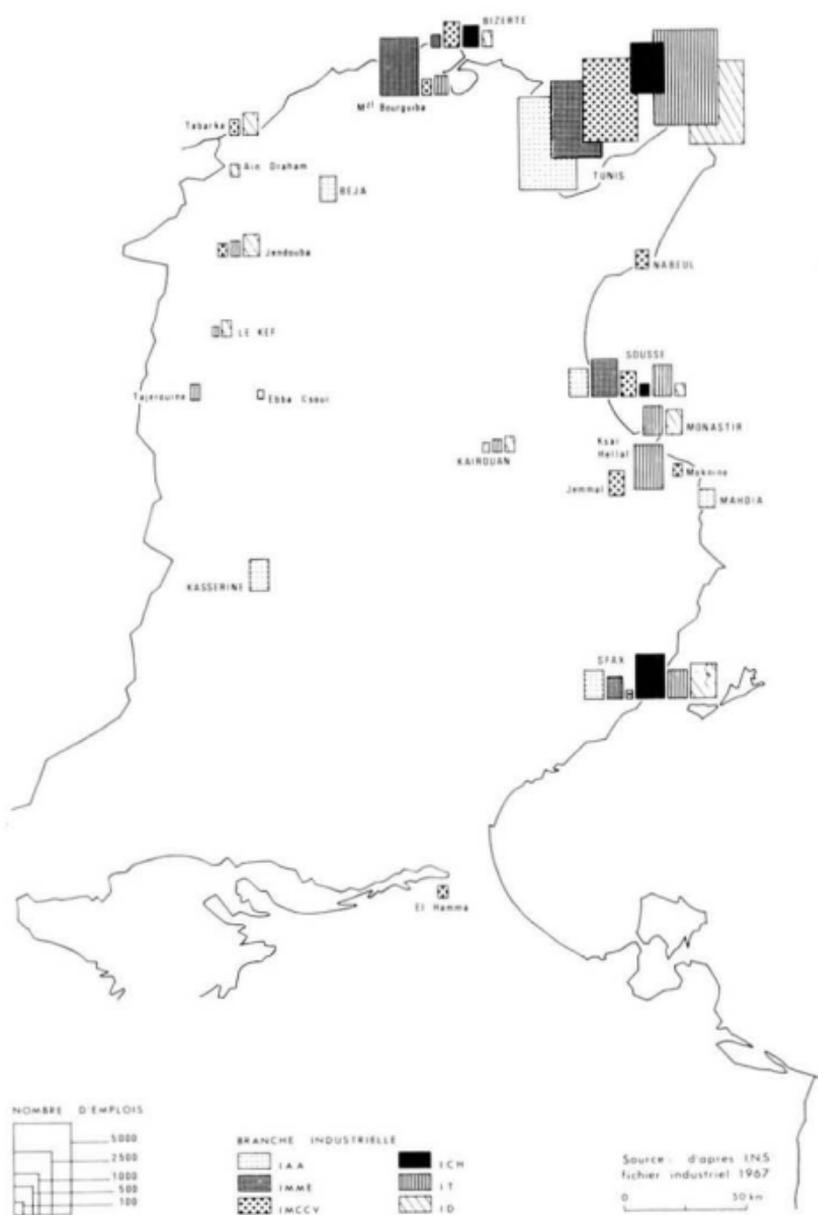


FIGURE 1. — L'emploi industriel en 1967.

[Reproduit de P. Signoles, 1984]

lurgiques, etc. Plusieurs projets, dont l'Etat lui-même était à l'origine, initialement prévus sur un autre site, ont été finalement localisés à Tunis, parce qu'il fallait les réaliser très vite et au moindre coût; la capitale offrait alors la solution la plus simple et la plus sûre.

3. Le fonctionnement de l'espace industriel

Parce que la Tunisie a fait très largement appel, à partir de 1961-1962, à des crédits extérieurs pour financer la mise en place de son appareil industriel, certains auteurs (A. Bedoui et J. Combe, 1974; C.-E. Labbe, 1975) ont estimé que les modalités et les formes de cette industrialisation avaient été directement déterminées par la stratégie du capital international. Sans vouloir engager ici le débat, ce qui nous conduirait trop loin (13), il nous faut cependant constater que l'appel au financement extérieur n'a pas empêché l'Etat de définir et d'appliquer sa propre stratégie, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas reçu l'assentiment enthousiaste des grandes firmes étrangères, de leurs alliés ou représentants en Tunisie même, ou des institutions internationales.

Deux aspects essentiels nous semblent pourtant trop fréquemment négligés. D'une part, entre 1962 et 1969, l'investissement direct étranger (filiales de firmes étrangères et prises de participation dans des sociétés tunisiennes) a été insignifiant dans l'industrie (1,3 million de dinars, soit une contribution de 1,2 % à la FBCF du secteur) (14). D'autre part, l'essentiel du financement extérieur étant parvenu en Tunisie sous la forme de crédits, l'Etat a pu en contrôler assez efficacement la distribution et l'affectation (sectorielle et géographique) par l'intermédiaire du secteur bancaire par-étatique, et ceci d'autant plus aisément que les principaux bénéficiaires se trouvaient être des entreprises publiques (15).

Dans l'ensemble, la volonté politique de l'Etat et la mobilisation des instruments de décision et de contrôle dont il disposait ont interdit que les firmes étrangères aient véritablement l'initiative des projets industriels. Si, à ce propos, on peut tenir le témoignage d'Ahmed Ben Salah (M. Nerfin, 1974) pour trop partial, il semble plus difficile de contester les résultats auxquels est parvenue M. Wolfson (1972) à la suite d'enquêtes réalisées pour le compte de l'OCDE.

Si nous insistons sur cet aspect des choses, c'est parce qu'il exprime concrètement une volonté politique de l'Etat qui, pour se réaliser, nécessite l'établissement de rapports de force. La diversification de l'appareil de production, la mise en place d'industries de base, l'élargissement — même limité — de l'espace industriel, le non-rétablissement du système des enclaves, la remise en cause des critères de rentabilité économique (16), ne résultent en effet nullement d'une évolution spontanée. Or, ce sont justement toutes ces avancées qui

(13) Pour les éléments du débat, cf. P. SIGNOLES, 1984, p. 764-775.

(14) Ces investissements directs étrangers concernent principalement la NPK (engrais phosphatés, Sfax), créée par un groupe suédois, Firestone-Tunisie et International Harvester-Tunisie, où les capitaux états-unien sont majoritaires; et la raffinerie de Bizerte (STIR) où l'ENI (Italie) dispose de 50 % du capital.

(15) Ce contrôle n'a cependant pu s'exercer que parce que l'Etat en avait la volonté politique.

(16) Sur ce problème, voir les déclarations d'A. Ben Salah, in M. Nerfin, 1974, p. 70-71.

conditionnent la réorganisation territoriale et qui engagent le fonctionnement de l'espace dans de nouvelles directions, même si elles sont bien loin de suffire à effacer tous les héritages.

Certaines ressources ont été plus largement valorisées que par le passé (phosphates, céréales, fruits et légumes, produits de carrières) et de nouvelles ont été transformées dans le pays lui-même (minerai de fer, pétrole, argile, alfa, liège, betterave à sucre, etc.), induisant ainsi un accroissement des échanges de matières premières et de produits finis. Les flux de marchandises sont cependant demeurés orientés de l'Ouest vers l'Est, de l'intérieur vers la côte, même si les progrès de la valorisation sur place ont donné naissance aux premiers courants Ouest-Est de produits manufacturés (sucre et levure de Béja, pâte à papier et papier de Kasserine, faïences, articles sanitaires et agglomérés de liège de Tabarka ou Jendouba), et à de petits mouvements inverses de matières premières (mélasses, coton...). L'Etat s'est par ailleurs efforcé de mieux faire coïncider la répartition des activités industrielles avec le réseau urbain hérité. Il a tenté enfin de faire progresser l'intégration des activités productives, en favorisant non plus l'établissement de simples liens fonctionnels (entre entreprises, entre régions), mais des liens structurels, donc de polarisation. Ainsi s'est amorcé un début de complexité spatiale en rapport avec l'industrialisation.

Mais, dans ces différentes directions, la tentative n'a eu que des résultats limités. L'intégration a eu du mal à dépasser la liaison matières premières — unités de première transformation; les seules filières qui se sont établies l'ont fait dans le textile, entre filatures, tissages et unités de confection pour la laine et le coton. Cette situation résulte d'une insuffisante diversification des fabrications des industries de base, et de leur orientation privilégiée vers le marché de consommation ou l'exportation, interdisant de ce fait le développement en aval d'unités travaillant les semi-produits. D'un autre côté, les entreprises d'import-substitution se sont mises en place en fonction des opportunités techniques et des impératifs des balances commerciale et des paiements, sans qu'aucune chaîne industrielle n'ait été en mesure de se constituer. Ne visant qu'à satisfaire le marché de consommation à l'abri des productions douanières, elles n'ont pas cherché à établir entre elles des relations croisées. Du fait de leur taille, les entreprises publiques ont saturé très vite un marché national encore insuffisamment développé, tandis que la faiblesse de l'investissement privé ne permettait pas la création d'un nombre suffisant d'unités qui auraient pourtant pu, compte tenu des besoins objectifs, se situer en amont ou en aval des précédentes (M. Bouthier, J.M. Miossec et P. Signoles, 1980). Le tissu industriel s'est, à l'évidence, étoffé, mais il est demeuré par trop constitué d'une collection d'entreprises sans liens entre elles. Il est vrai que le temps a fait sérieusement défaut, puisque huit années à peine ont séparé le début de la fin de l'expérience d'économie planifiée.

Le remodelage du réseau urbain a pâti lui aussi de cette faible durée et, plus encore, du petit nombre des créations d'emploi industriel. Mais l'héritage était particulièrement lourd à surmonter : médiocrité générale des infrastructures en dehors des grandes villes-ports, nécessité de résoudre la crise économique

et sociale dans la région de Bizerte, obligation de consacrer d'importants efforts en faveur du Sahel de Sousse, région fortement peuplée et politiquement sensible, laissée exsangue par trois quarts de siècle de colonisation. On ne peut citer que Kasserine comme exemple de ville dont l'essor soit directement redevable à l'industrialisation, encore qu'elle ait bénéficié du transfert depuis Sbeitla du siège du gouvernorat; les 1 000 emplois industriels que ce petit centre de 2 700 habitants en 1956 a accueillis lui ont permis d'atteindre 10 000 habitants en 1966, et de progresser du 100^e rang de la hiérarchie urbaine au 41^e (puis au 18^e en 1975). Partout ailleurs, les emplois créés dans une ville donnée étant toujours inférieurs au millier — exception faite des quatre villes portuaires —, et les salaires versés extrêmement bas, les effets de l'industrialisation sur l'urbanisation ont été limités. A El Hamma (de Gabès), l'exode de la population urbaine n'a pu être enravé, et Béja n'a pas connu de croissance spectaculaire. Dans le Sahel toutefois, l'industrie a contribué à accélérer la transformation de gros bourgs artisanaux en petites villes, favorisant ainsi l'émergence de Moknine, Ksar Hellal et Jemmal et permettant à un système urbain (sahélien) traditionnellement organisé autour de foyers littoraux (Sousse, Monastir, Mahdia) de s'appuyer désormais sur quelques centres situés dans l'arrière-pays. Quant à Menzel-Bourguiba, la reconversion qui y a été entreprise a sauvé la ville de la déroute économique, mais n'a pas empêché qu'elle recule assez nettement dans la hiérarchie urbaine (17).

En fin de compte, c'est Tunis qui a été le principal bénéficiaire de la mise en place d'un espace industriel national, grâce au renforcement de ses pouvoirs de décision politique, économique et financier. La capitale, centre de commandement exclusif d'un espace national en voie d'affirmation, n'a toutefois réussi à organiser des liens de polarisation que dans un rayon restreint autour d'elle, en transformant par exemple l'enclave de Bizerte-Menzel Bourguiba en une « annexe technique » à son service (DAT/Groupe Huit, 1973). Elle a en outre focalisé la plupart des flux de produits finis, ses maisons de commerce (nationalisées, coopératives ou privées) disposant du monopole (de fait) des ventes dans l'agglomération et exerçant quasiment seules la redistribution à l'échelle nationale.

II. — LA PÉRIODE D'ÉCONOMIE LIBÉRALE (1970-1980) : CROISSANCE INDUSTRIELLE, DÉSÉQUILIBRES RÉGIONAUX, DÉPENDANCE ET MANQUE DE COHESION DE L'ESPACE INDUSTRIEL

L'élimination du pouvoir de A. Ben Salah conduit non seulement à un changement du personnel politique, mais aussi à la définition d'une nouvelle ligne économique, à laquelle le nom de H. Nourra, premier ministre de novembre 1970 à avril 1980, est attaché. La réorientation de l'économie tunisienne dans

(17) Nous n'évoquons pas ici les transformations de Gabès, dans la mesure où celles-ci sont pour l'essentiel postérieures à 1970.

un sens libéral s'effectue à un moment où se généralisent dans le monde de nouvelles formes d'intervention du capital international. C'est vers cette époque en effet que la Banque Mondiale et diverses autres institutions incitent les pays sous-développés à abandonner la voie de l'import-substitution, jugée inefficace et pernicieuse (Banque mondiale, 1972), pour adopter, sans aucune transition, un nouveau modèle d'industrialisation qui se propose d'orienter en priorité la production vers l'exportation. En même temps s'engage, à l'initiative des firmes des pays développés, un vaste mouvement de « délocalisation/restructuration/ajustement » de l'appareil industriel, qui affecte aussi bien celui des vieux pays industrialisés que celui, en cours de constitution, des nations du Tiers-Monde (R. Chaponnière *et al.*, 1979). La Tunisie, du fait de sa proximité de l'Europe et de ses nouvelles orientations économiques, est directement concernée.

A) LA DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE

La stratégie industrielle suivie par les pouvoirs publics à partir de 1970 n'a jamais, à proprement parler, été définie de façon explicite. Ses principes directeurs ne sont en effet que l'application, à ce secteur économique particulier, de principes plus généraux : ceux-ci découlent d'une idéologie pour laquelle le libéralisme économique est la solution aux problèmes de la croissance et du développement.

De très nombreux auteurs s'étant déjà attachés à analyser les grandes orientations de la politique suivie depuis 1970, y compris en matière d'industrialisation (P. Signoles et M. Ben Romdane, 1983), nous nous contenterons d'en présenter rapidement les seuls éléments utiles à la compréhension des modifications apportées au fonctionnement et à l'organisation de l'espace industriel.

1. Les principes généraux de la nouvelle politique économique

Il s'agit en premier lieu de réduire les interventions directes de l'Etat, celles-ci ne se justifiant que dans les secteurs jugés non rentables ou lorsque les investissements prévus dépassent manifestement les capacités d'accumulation de la bourgeoisie tunisienne. En conséquence, la justification du secteur public n'est plus, comme précédemment, le concept de « souveraineté nationale » mais celui, beaucoup plus limité, de « sécurité économique de la nation » (*IV^e Plan*, p. XXXVI).

Au nom de l'efficacité, tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'essor du secteur privé, et priorité doit être donnée aux investissements immédiats productifs sur ceux à rentabilité différée. Ces principes sont à la base d'un nouveau modèle d'accumulation du capital (M. Ben Romdane, 1981). De fait, le critère de rentabilité immédiate — fortement critiqué par A. Ben Salah, qui lui préférerait les notions de « rentabilité globale » et de « compensation entre régions » —, redevient le facteur déterminant les localisations industrielles. H. Nouira déclare par exemple : « Aussi ne devons-nous considérer le choix du lieu où un projet doit être réalisé que sous l'angle de la rentabilité, et non sous celui du sentiment » (« L'Action » des 25-26 juin 1972); c'est pourquoi, « afin de

mieux rentabiliser nos ressources limitées, l'accent a été mis sur le développement des zones côtières (...), au risque de provoquer l'accroissement du déséquilibre régional » (« La Presse » du 7 juillet 1977).

La croissance de l'économie passe enfin par le renforcement systématique de ses liens avec le système international. Les solutions d'extraversion font désormais partie intégrante de la stratégie de développement; l'industrie est concernée au premier chef. Il va de soi que le succès de cette entreprise nécessite un recours accru aux capitaux étrangers, non plus sous la forme dominante de crédits, mais aussi sous celle d'investissements directs.

2. Un nouveau cadre pour l'industrialisation

Pour mettre en œuvre sa politique dans le domaine industriel, l'Etat a complètement refondu le cadre législatif des investissements, créé d'importants instruments techniques d'aide aux promoteurs et aménagé le système bancaire. Toutes ces mesures visent à assurer un transfert considérable de ressources de l'Etat au secteur privé : « Ce qu'on appelle avantages fiscaux constitue en fait une renonciation de l'Etat au profit de certains investisseurs, contre le concours de ces entreprises à la solution des problèmes qui se posent au pays » (H. Nouira, in « La Presse » du 18 mars 1977).

Le nouveau cadre législatif se compose de trois lois, qui se substituent à un texte de portée plus générale (loi n° 69-35 du 26 juin 1969), en disposant de mesures très favorables au capital privé, national et étranger.

La loi n° 72-38 du 27 avril 1972 porte création d'un régime particulier pour les industries produisant, partiellement ou en totalité, pour l'exportation. Malgré les dénégations des responsables politiques, ce texte a pour objet premier d'attirer en Tunisie le capital étranger; il dispose, pour ce faire, de nombreuses mesures exorbitantes du droit tunisien (18) (B. Attalah, 1976; P. Signoles, 1978; A. Ghorbel, 1983).

La loi n° 74-74 du 3 août 1974 est un véritable Code des Investissements dans l'industrie manufacturière (M.F. Labouz, 1981). Des avantages conséquents sont consentis aux promoteurs privés, parfois à proportion du nombre d'emplois créés (19). Cette loi a été récemment abrogée et remplacée par celle n° 81-56 du 23 juin 1981, que nous analyserons ultérieurement.

La loi n° 73-82 du 31 décembre 1973 porte création d'un Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FO.PRO.D.I.). Elle a surtout pour objet de favoriser la constitution de petites et moyennes entreprises; pour ce faire, elle permet à un promoteur de lancer un projet avec un apport personnel en capital

(18) Ces mesures sont : extra-territorialité des entreprises; non-résidence de celles dont le capital est constitué pour au moins 66 % par apport de devises; non-obligation de rapatriement des fonds provenant de l'exportation; facilité de transfert des bénéfices, etc.

(19) Ces mesures concernent le dégrèvement du droit d'enregistrement, celui des revenus investis (à raison de 30 %), l'exonération des droits de douane perçus à l'importation des biens d'équipement, celle, partielle, des bénéfices en fonction du nombre des emplois créés. L'Etat accorde également une subvention plafonnée à 10 % du montant de l'investissement ainsi que des bonifications d'intérêt pour les emprunts contractés.

ne dépassant pas 10 à 20 % du montant de l'investissement futur (20). Ses préoccupations en matière de décentralisation sont par contre restées pratiquement lettre morte.

Pour rendre plus opérationnelles ces dispositions législatives, l'Etat a constitué parallèlement plusieurs établissements publics, à fonction technique, qu'il a mis au service des promoteurs privés. L'Agence de promotion des investissements (API) (21), chargée d'abord de donner son agrément aux projets d'investissements, s'est rapidement muée en un organisme s'efforçant, par le biais de ses représentations régionales, d'identifier les promoteurs potentiels, de les aider à élaborer des projets viables; elle est également devenue une entreprise de démarchage à l'étranger, chargée d'attirer en Tunisie le plus grand nombre possible de sociétés. L'Agence foncière industrielle (AFI) (22), dotée de moyens juridiques efficaces, a pour but de constituer, aménager et viabiliser des zones industrielles, dont les lots sont ensuite vendus à prix réduits aux promoteurs agréés par l'API (23). Le Centre de Promotion des Exportations (CE.P.EX.) (24) s'efforce quant à lui d'aider par tous les moyens les industriels à développer leurs exportations.

En même temps, l'Etat a sérieusement infléchi sa politique bancaire pour créer les conditions les plus favorables à l'émergence d'une bourgeoisie capitaliste. Sans rentrer dans les détails, il faut signaler que la procédure de l'agrément préalable auprès de l'API rend les projets automatiquement bancables et les crédits accordés admis au réescompte. Pour les besoins des entreprises exportatrices non-résidentes, l'Etat a par ailleurs été conduit à modifier la loi bancaire (de 1967) pour permettre l'installation en Tunisie de banques « off shore » (25).

Ce n'est que très tardivement qu'à été adopté un texte d'encouragement à la décentralisation industrielle. Trois ans se sont en effet écoulés entre le vote de la loi n° 74-74 et la promulgation du décret d'application de son article 15. Ce décret (N° 77-578 du 6 juillet 1977) « délimite les zones territoriales éligibles aux avantages accordés dans le cadre de la décentralisation industrielle ».

Ni ces délais, ni la timidité des mesures prévues, ne doivent étonner. La dimension territoriale n'a jamais été prioritaire au cours de la décennie 70-80, les responsables politiques étant uniquement obnubilés par les indicateurs globaux de croissance. Dans la logique de leurs options économiques, imposer des contraintes de localisation aux promoteurs ne pouvait apparaître que comme une démarche incongrue, contraire en outre aux impératifs de rentabilité. Le discours tenu régulièrement sur le « nécessaire équilibre régional », destiné à

(20) Le FO.PRO.D.I. est alimenté par les dotations du budget de l'Etat; il fournit une dotation qui peut représenter 70 % de l'investissement prévu, et dont le remboursement est étalé sur 12 ans avec un taux d'intérêt de 3 %. Les banques agréées peuvent fournir un complément de crédits, à taux bonifié.

(21) L'API a été créée par la loi n° 73-19 du 10 janvier 1973.

(22) L'AFI a été créée par la loi n° 73-21 du 14 avril 1973.

(23) L'AFI construit également des bâtiments industriels en vue de leur location. Cette formule intéresse tout particulièrement les investisseurs étrangers.

(24) Le CE.P.EX. a été créé par la loi n° 73-20 du 14 avril 1973.

(25) Loi n° 76-68 du 12 juillet 1976. Pour une analyse plus complète des modifications introduites dans le système bancaire, cf : P. SIGNOLES, 1984, p. 802-803.

atténuer les revendications sans cesse plus affirmées des laissés-pour-compte de la croissance, n'a jamais été accompagné de décisions efficaces (H. Dlala, 1978). Le texte sur la décentralisation industrielle est d'une extrême timidité; les avantages accordés sont minimes; le découpage du territoire en zones plus ou moins aidées est élaboré à partir de critères sommaires. Dans une analyse pertinente, le District de Tunis (1979) trouvait ce texte insuffisamment dissuasif d'un côté (celui des grandes agglomérations), pas assez incitatif d'un autre côté (celui des régions défavorisées) et trop global enfin, du fait de l'absence de modulation des aides en fonction des branches ou sous-branches de production.

B) LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ESPACE INDUSTRIEL

1. Rapidité et ampleur de l'industrialisation

Entre 1970 et 1980, la croissance industrielle a été très rapide, preuve certaine de l'efficacité (du moins sur un certain plan) des mesures que nous venons d'exposer : 800 entreprises nouvelles créées, 1 milliard de dinars (à prix courants) d'investissements, environ 100 000 emplois supplémentaires.

Dans une première phase (1970-1976) qui s'étend approximativement jusqu'à la fin du IV^e Plan, les promoteurs privés jouent le premier rôle : leur part dans l'investissement atteint (moyenne de la période) 53 %, fait unique dans l'histoire de la Tunisie indépendante. Ultérieurement, il semble bien qu'un seuil se manifeste dans la capacité d'accumulation de la bourgeoisie nationale (P. Signoles, 1984, p. 805-808); sa part dans l'investissement tombe à 39 % (moyenne de la période 1977-1981), cette chute (en part relative) étant également liée à une forte reprise des investissements publics. Les travaux préparatoires du V^e Plan ayant révélé l'existence de très graves goulots d'étranglement pour l'approvisionnement du pays en produits de base, l'Etat s'est en effet trouvé contraint d'initier lui-même quelques projets très capitalistiques (cimenteries, centrale thermique, modernisation de la sidérurgie), tout en accentuant son effort dans le domaine de la chimie lourde exportatrice (engrais, acide phosphorique). Une nouvelle répartition des rôles entre secteur public et secteur privé tend donc à s'instituer dans la deuxième moitié de la décennie 70 (P. Signoles et M. Ben Romdane, 1983).

2. La géographie industrielle de la décennie 70 : une Tunisie coupée en deux

Durant les années 70, le phénomène géographique majeur réside dans la localisation privilégiée de l'industrie sur la bande littorale de la Tunisie orientale, l'intérieur du pays manifestant une très faible attractivité sur les investissements (14,8 % du total) et, plus encore, sur les emplois (10,9 %) (Tabl. 1).

Mais cette concentration littorale se réalise de telle sorte qu'elle s'accompagne d'un déclin relatif des vieux foyers industriels (Tunis principalement, Sfax et Bizerte ensuite), tandis que des pôles récents se renforcent (Gabès) et que des zones de diffusion des entreprises se constituent (Sahel de Sousse et de Monastir, Cap Bon oriental, périphérie tunisoise).

TABLEAU 1

La part des différentes régions dans l'industrie tunisienne (1967-1979)
(en % du total national)

Indicateurs	1967		1973			1973-1979	
	Emplois	C.A.	Emplois	C.A.	V.A.B.	Emplois	Investis
<i>Tunis</i>	58,3 %	56,6 %	53,6 %	59,6 %	57,5 %	40,1 %	27,3 %
<i>Reste du littoral</i>	32,7 %	31,0 %	36,2 %	32,7 %	35,6 %	49,0 %	57,9 %
dont gouvernorats :							
● Bizerte	9,1	10,3	10,0	11,8	11,2	3,3	8,5
● Nabeul	1,1	1,6	3,1	1,6	2,0	6,3	4,7
● Sousse/Monastir/							
Mahdia	13,9	9,4	13,9	9,4	9,6	23,4	16,0
● Sfax	8,6	9,7	8,9	8,2	10,7	11,9	6,8
● Gabès	—	—	0,3	1,7	2,1	4,1	21,9
<i>Tunisie intérieure</i>	9,0 %	12,4 %	10,2 %	7,7 %	6,9 %	10,9 %	14,8 %
<i>Tunisie</i>	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

C.A. = chiffre d'affaires

V.A.B. = valeur ajoutée brute

Sources :

D.A.T. Groupe Huit, d'après I.N.S.

A.P.I., Service suivi.

Le recul tunisois est certes inégal selon les branches (Tabl. 2) et il est nettement plus marqué pour l'investissement que pour l'emploi. Son ampleur ne peut manquer d'étonner et mérite, de ce fait, quelques explications.

TABLEAU 2

La part relative de Tunis dans la création d'emplois et l'investissement manufacturier (1973-1979)
(en % du total national)

Branches d'activité	Investissements		Emplois	
	Montant (1 000 dinars)	en %	Nombre	en %
IAA (1)	44 318	36,3 %	3 694	35,0 %
IMME	37 750	49,5 %	6 422	60,0 %
IMCCV (1)	30 480	15,0 %	4 046	29,5 %
ICH	7 534	6,8 %	841	33,6 %
IT	28 726	33,0 %	7 066	35,4 %
ID	30 274	53,7 %	4 875	50,3 %
Ensemble des branches de Tunis	179 082	27,3 %	26 944	40,1 %

(1) Le gouvernorat de Zaghouan n'existant pas en 1973, les projets qui y ont été réalisés à Tunis par l'A.P.I. Nous les en avons retirés.

Source : A.P.I., Service du Suivi.

Plusieurs faits, de nature différente, concourent à cette évolution :

— Les projets les plus capitalistiques se localisent de plus en plus hors de Tunis. C'est le cas des cimenteries (Gabès, Tajerouine, Enfida, Bir M'cherga), de la chimie lourde (le projet SAEPA à Gabès représente à lui seul plus de 80 millions de dinars), des filatures et du tissage (Sahel) et de certaines unités d'agro-alimentaire (Sidi bou Ali, Bou Salem, Kairouan).

— La concentration dans certains gouvernorats littoraux de très nombreux projets d'envergure petite ou moyenne suffit parfois à contrebalancer le poids de Tunis (textile dans le Sahel, bois à Sfax).

— Les industries agro-alimentaires et des matériaux de construction tendent plus nettement que par le passé à se localiser à proximité des matières premières. Ce mouvement qui profite en premier lieu à la Tunisie littorale, exception faite précisément de Tunis — car les agréments n'y sont plus accordés qu'avec parcimonie (26) —, intéresse aussi la Tunisie intérieure (conserveries, minoteries, briqueteries, cimenterie). Dans cette partie du pays, le binôme agro-alimentaire/matériaux de construction est caractéristique de la phase actuelle d'industrialisation; il s'avère cependant incapable d'éviter la coupure en deux de la Tunisie, les créations d'emplois qu'il induit étant très limitées (Tabl. 3).

En vérité, l'idée d'un « déclin industriel » de Tunis est partiellement erronée. Si l'on exclut du bilan ce que l'API appelle les « grands projets » (investissements supérieurs à 1 million de dinars), la capitale retrouve, avec environ 36 % de la masse des investissements et 45 % des créations d'emplois, une place plus conforme à la réalité. Tunis concentre en effet toujours un nombre impressionnant de petites et moyennes entreprises : plus de 500 sociétés constituées entre 1973 et 1979 s'y sont localisées. Ces PMI sont de types très variés : beaucoup sont certes classiques des grandes agglomérations du Tiers Monde (ateliers de réparation, petite mécanique, menuiseries, confection, etc.), mais d'autres, plus nettement capitalistes, réalisent le montage et le conditionnement de produits importés, tandis qu'un troisième groupe, correctement étoffé, financièrement soutenu par les banques, utilise une technologie parfois sophistiquée pour réaliser des fabrications assez complexes (chaudronnerie industrielle, travail des métaux non ferreux, quincaillerie industrielle, travail du verre, préfabrication, mousse, jersey et velours, montage de matériel de transport, etc.).

Au-delà des statistiques brutes, Tunis demeure un foyer industriel singulièrement actif. Le mouvement de création des sociétés, le dynamisme des PMI, la spécificité de certaines fabrications, font de la capitale un élément décisif dans le processus d'industrialisation nationale.

Les sites géographiques retenus par les industries exportatrices (loi n° 72-38) viennent renforcer les tendances précédentes. Ces entreprises, aux fabrications peu diversifiées — la confection et la fabrication d'éléments pour chaussures accaparent 71 % des investissements et représentent 85 % des

(26) L'API s'est décidée très tardivement à refuser la délivrance des agréments aux projets de cimenteries, briqueteries, minoteries et conserveries qui envisageaient de s'installer à Tunis.

TABLEAU 3
Créations d'emplois et investissements industriels de 1973 à 1979
 (Code des Investissements seul)

Branches d'act.	I.A.A.		IMME		IMCCV		ICH	
	Invest.	Emplois	Invest.	Emplois	Invest.	Emplois	Invest.	Emplois
Gouvernorats								
Tunis	44 318 324	3 694	37 750 078	6 422	30 479 763	4 046	7 533 722	841
Zaghouan	4 998 483	395	3 860 624	201	6 001 616	518	156 956**	5
Bizerte	1 651 960	211	13 823 396	943	38 543 564	496	57 650	29
Béja	8 981 354	220	101 244	—	1 117 491	281	—	—
Jendouba	5 491 035	329	20 200	—	2 770 178	195	16 690	11
Le Kef	945 391	148	64 256	2	29 317 252	310	—	—
Siliana	433 755	70	135 450	8	159 900	48	—	—
Kasserine	447 489	44	88 470	12	2 026 156	333	—	—
Gafsa	2 033 102	176	87 306	32	1 443 401	326	119 527	10
Sidi Bou Zid	821 954	179	32 310	—	2 984 440	126	3 261	3
Médénine	2 716 649	191	371 323	110	2 632 091	570	139 264	56
Gabès	2 727 576	100	4 245 448	423	40 440 125	1 359	93 571 267	654
Sfax	11 073 691	1 626	4 399 571	1 160	6 493 232	838	9 121 654	525
Mahdia	4 835 003	426	78 508	23	2 107 184	390	20 000	5
Monastir	2 754 052	257	489 411	59	11 116 551	1 327	109 600	27
Sousse	12 547 950*	772	7 238 314	1 078	10 399 365	1 125	349 392	82
Kairouan	1 370 791	124	70 008	8	6 564 410	332	171 088	131
Nabeul	13 965 160	1 580	3 404 569	221	8 935 543	1 109	611 437	124
Tunisie	122 113 719	10 542	76 260 486	10 702	203 532 262	13 729	111 981 508	2 503

Branches d'act.	IT		ID		Total	
	Invest.	Emplois	Invest.	Emplois	Invest.	Emplois
Gouvernorats						
Tunis	28 726 490	7 066	30 274 075	4 875	179 082 452	26 944
Zaghouan	578 219	169	1 142 949	10	16 738 847	1 298
Bizerte	1 406 911	432	417 738	87	55 901 219	2 198
Béja	409 171	20	69 016	17	10 678 276	538
Jendouba	23 200	9	228 789	60	8 550 092	604
Le Kef	28 400	33	45 632	23	30 400 931	516
Siliana	23 004	75	146 228	15	898 337	216
Kasserine	31 200	6	1 193 425	140	3 786 740	535
Gafsa	3 282	—	1 887 510	310	5 574 128	854
Sidi Bou Zid	—	—	641 282	43	4 483 247	351
Médénine	1 610 483	407	491 110	178	7 960 920	1 512
Gabès	131 535	14	2 091 892	228	143 207 843	2 778
Sfax	7 410 636	2 244	6 519 090	1 599	45 017 874	7 992
Mahdia	356 870	44	283 110	99	7 680 675	987
Monastir	36 714 499	6 841	1 069 063	346	52 253 176	8 857
Sousse	6 975 551	1 607	6 978 809	1 175	44 489 381	5 839
Kairouan	652 882	177	455 871	143	9 285 050	915
Nabeul	1 873 347	801	2 461 384	367	31 251 440	4 202
Tunisie	86 955 680	19 945	56 396 973	9 715	657 240 628	67 136

* Création de l'usine de la RNTA non comprise.

** Extensions de la raffinerie de Bizerte non comprises.

Source : A.P.I., Service du Suivi (quelques localisations ont été corrigées); Agréments de 1973, 1974 et 1975, après 4 enquêtes de suivi; Agréments de 1976, après 3 enquêtes; Agréments de 1977, après 2 enquêtes; Agréments de 1978 et 1979, après 1 enquête.

emplois (27) —, se localisent en effet presque exclusivement sur le littoral oriental (P. Signoles, 1978). Les zones privilégiées sont la capitale (39 % des investissements et 34 % des emplois), le Sahel de Sousse et de Monastir (respectivement 29 % et 30 %), la région de Bizerte (9 % et 12 %), le Cap Bon (6 % et 10 %); Sfax est plus négligé (6 % et 4 %). La Tunisie intérieure ne recueille que 25 entreprises de ce type, 3 millions de dinars d'investissements et 2 000 emplois (28).

La concentration littorale des industries exportatrices n'empêche pas cependant leur dissémination (à grande échelle) entre de nombreuses petites villes et bourgades semi-rurales : 62 agglomérations différentes possèdent en 1980 au moins un atelier de fabrication. Ce mode de localisation correspond à une exploitation originale d'un vaste bassin de main-d'œuvre, que les industriels étrangers se partagent en fonction d'une stratégie tout à fait consciente (I. Baud *et al.*, 1977).

Au total, quand on procède à la répartition par villes des emplois créés (fig. 2) et des investissements réalisés en Tunisie en 1973 et 1979, il apparaît que si les « grands projets » dessinent les lignes de force du nouvel espace industriel, des mouvements plus diffus, et en conséquence moins immédiatement discernables, se produisent simultanément.

Le principal changement tient à la multiplication du nombre de centres urbains dotés d'entreprises industrielles. Ils n'étaient que 25 en 1967 à posséder au moins un établissement; on en comptait 45 en 1973; ils sont plus de 80 en 1980. Au système industriel ponctuel (les grands ports, Ksar Hellal, Moknine) qui existait jusqu'en 1970, est en train de succéder un système linéaire, le long de la bande littorale. S'appuyant sur les grands foyers portuaires, il s'élargit au droit de Tunis en une ceinture de petites villes en rapide industrialisation, se prolonge par l'axe Tunis-Grombalia-Nabeul, se poursuit par Sidi bou Ali pour se gonfler à nouveau dans le Sahel; à partir de Mahdia, il se distend pour revenir à une succession de pôles (Sfax, Gabès), puis s'achève discrètement dans les villes du Sud côtier, où l'industrie n'est encore qu'embryonnaire — dans l'attente du pôle chimique de Zarzis (potasse, magnésium).

Une analyse plus fine, distinguant entre extensions (des capacités existantes) et créations (d'entreprises nouvelles), permet de préciser les caractéristiques de l'espace industriel actuel (fig. 3), et les modalités de sa mise en place. Jusqu'à la fin du IV^e Plan, les investissements publics ont en effet été essentiellement consacrés à moderniser ou agrandir les entreprises nationales, ce qui a considérablement réduit les capacités d'intervention de l'Etat de vue de remo-

(27) Hormis la confection et l'industrie de la chaussure (éléments), les industries exportatrices sont représentées dans le matériel électrique et électronique (montage exclusivement), la fabrication de pièces détachées, la taille des diamants, les jouets, et diverses autres productions plus ou moins hétéroclites (perruques, articles de pêche, objets en corail, etc.). Relèvent aussi de la loi n° 72-38, compte tenu de leur finalité exportatrice, six grosses unités (chimie, tissage) où le capital public est présent.

(28) La plupart des entreprises exportatrices localisées dans la Tunisie intérieure se trouvent en réalité dans le gouvernorat de Zaghouan, c'est-à-dire aux portes mêmes de Tunis.

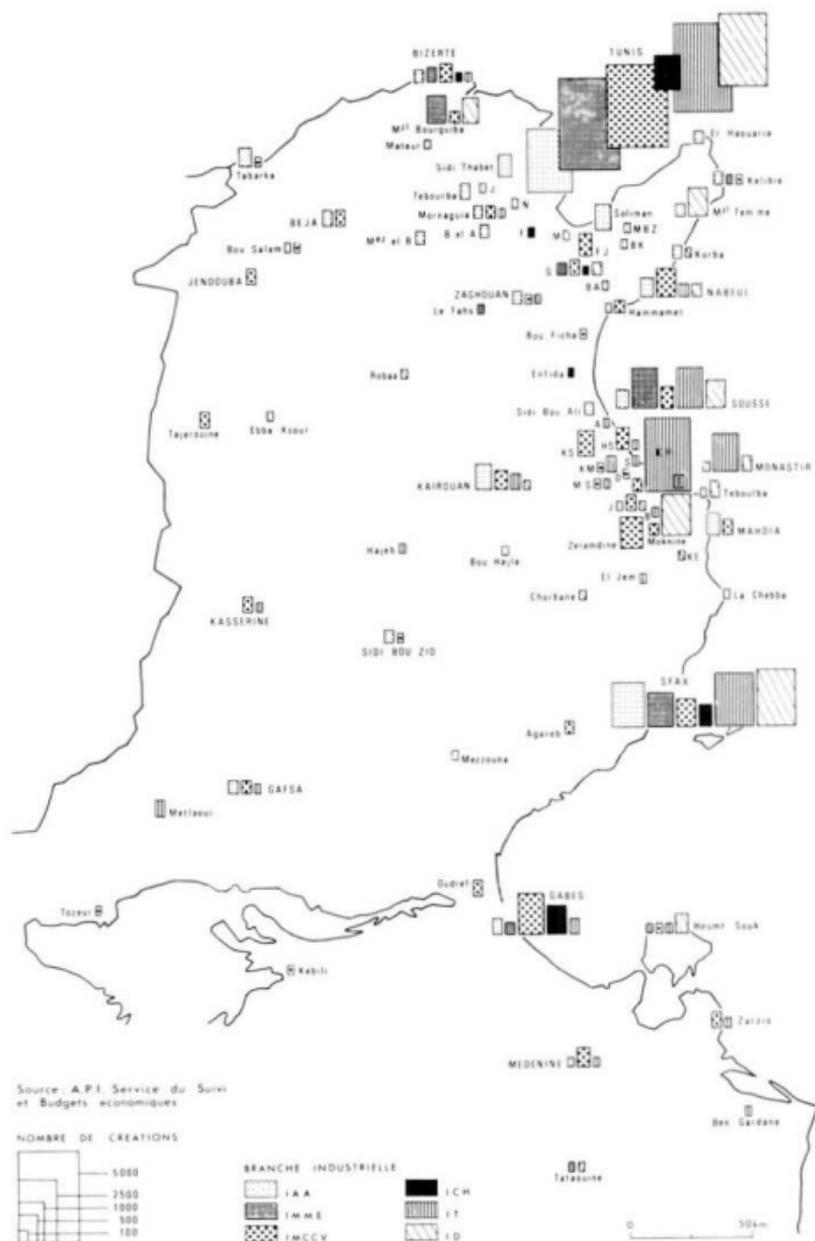


FIGURE 2. — Les créations d'emplois industriels (1973-1979) : répartition par villes et par branches.

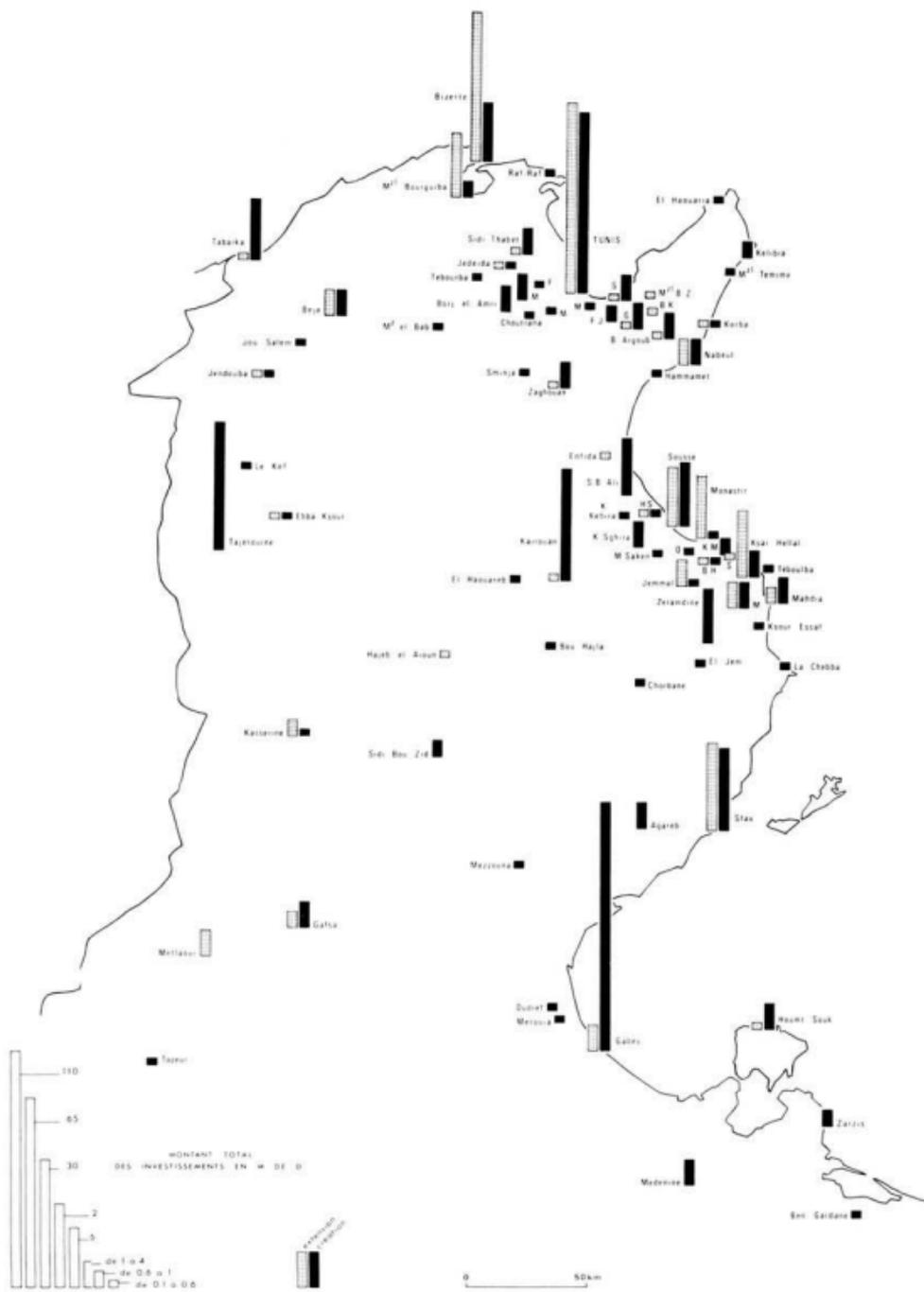


FIGURE 3. — La part des créations et des extensions dans l'investissement industriel (1973-1979).

delier l'espace industriel (29). Celui-ci exprime donc à la fois des héritages (de la colonisation ou de la période d'économie planifiée) et les lieux privilégiés d'implantation du capital privé, tunisien ou étranger. On y distingue ainsi les éléments suivants :

— de grands foyers urbains, d'origine coloniale (Tunis, Sfax, Sousse), qui mobilisent toujours une masse importante de capitaux et où les extensions équilibrent à peu près les créations.

— des centres industriels créés pendant la période d'économie planifiée — ou dont la reconversion a été entreprise à cette époque —, soit pôles de développement (Bizerte-Menzel Bourguiba, Béja, Kasserine), soit foyers sans rôle régional spécifié (Jemmal, Ksar Hellal, Moknine, etc.). La quasi-totalité des investissements actuels (de 75 à 90 % selon le cas) y est affectée à des opérations d'extension ou de modernisation, ce qui n'est pas susceptible de modifier leur spécialisation antérieure.

— des espaces de création récente, qui s'opposent aux deux types précédents, mais qui revêtent eux-mêmes plusieurs formes : la forme pôle, dont l'exemple le plus parfait est celui de Gabès (97 % des investissements correspondent à des créations); la forme diffuse, dont le gouvernorat de Zaghuan fournit un bon exemple (30); la forme « Sahel », combinant une diffusion extrême de petites entreprises, exportatrices ou non, des foyers récents de plus grande envergure et des pôles anciens, le tout étant accroché à Sousse dont le dynamisme commence à animer les communes de sa périphérie immédiate (Hammam Sousse, M'saken, Akouda, Kalaa Kebira).

La coalescence de ces différents éléments aboutit à originaliser l'ensemble du littoral oriental. L'attractivité de ce dernier est considérable, et tient à une conjonction de facteurs bien connus. Mais elle est d'autant plus marquée que l'élargissement de l'espace industriel, phénomène en partie spontané, résulte d'abord des initiatives de promoteurs privés, à la recherche d'une rentabilité maximale de leurs investissements; et que l'État, durant la décennie 70, n'est pas intervenu suffisamment massivement pour remodeler les structures spatiales de l'industrie, et s'est refusé à mobiliser ses instruments de pouvoir pour orienter le capital privé en fonction des impératifs de l'équilibre régional. On peut alors se demander si le littoral oriental de la Tunisie, du fait de la concentration de l'appareil de production qu'il réalise, constitue une région industrielle fonctionnelle.

C) LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE INDUSTRIEL VERS 1980

Des flux de toute nature concourent au fonctionnement de l'espace industriel. Leur analyse est rendue délicate par l'absence complète de documents

(29) Entre 1973 et 1977, l'État a investi dans l'industrie 70 millions de dinars, dont 58 se sont portés sur les « grands projets ». Sur ce dernier total, 31 millions ont été consacrés aux extensions de 13 entreprises publiques et 27 à la constitution de 3 unités nouvelles.

(30) Le gouvernorat de Zaghuan localise à la fois de grosses unités, souvent créées par des entreprises publiques (El Anabib, STEG, SNIT) qui y opèrent le desserrement de leurs fabrications, et de plus petites affaires, installées à l'initiative de capitalistes privés tunisois.

précis, tel le tableau d'échanges interindustriels (TEI), ou même d'enquêtes spécifiques. Nous laisserons de côté, dans ce qui suit, des aspects aussi importants que la fonction de commandement industriel de Tunis, la redistribution des cadres et des techniciens, ou encore la concentration dans la capitale des services aux entreprises (31), pour faire porter notre attention sur les flux de produits.

Ces échanges liés à l'industrie sont mal connus. Pour mieux les cerner, on peut considérer que le système industriel tunisien est constitué de trois éléments distincts :

- des entreprises qui valorisent des matières premières produites ou extraites dans le pays lui-même; elles fabriquent des semi-produits ou, plus généralement des biens de consommation; elles sont souvent publiques et de grande taille.
- des unités, les plus nombreuses, qui destinent toutes leurs fabrications au marché de consommation; il s'agit, très fréquemment, d'industries d'import-substitution.
- des sociétés exportatrices, relevant de la loi n° 72-38.

Les ventes des premières aux secondes ne sont le fait que d'un petit nombre d'entre elles, et ne concernent qu'une gamme réduite de produits. Comme, par ailleurs, la fabrication de bien d'équipement d'une part, celle de bien intermédiaire d'autre part, est exceptionnelle en Tunisie, le système des flux de marchandises déterminés par l'industrie offre finalement une structure assez simple.

1. Les grands flux de matières premières : la mise à l'écart progressive de Tunis

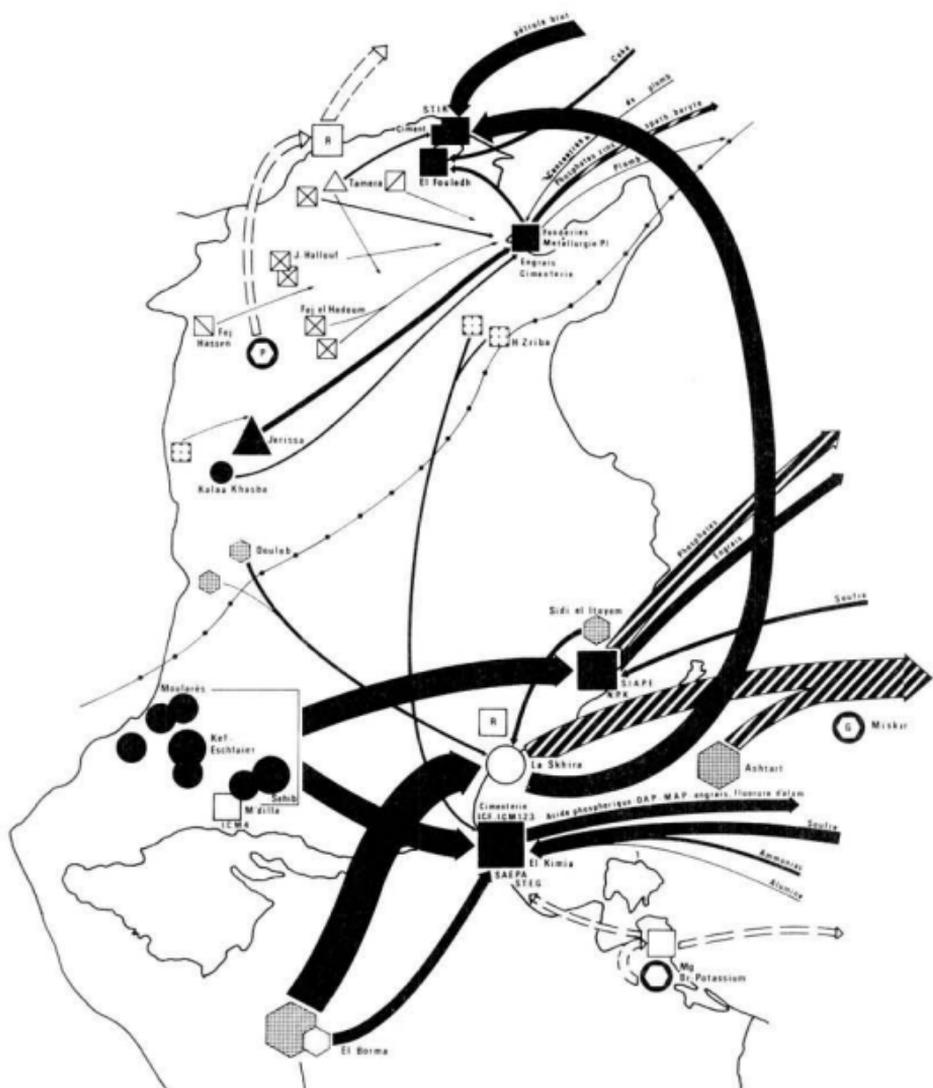
La création des premières industries de base, destinées à valoriser les richesses du sous-sol, s'est effectuée en des sites portuaires autres que Tunis. Le développement du complexe de Gabès n'a fait que renforcer cette tendance : traitement du fluor par les ICF, des phosphates par les ICM et la SAEPA, centrales thermiques au gaz à Ghannouche et Bou Chemma.

Les grands flux de matières premières n'en demeurent pas moins orientés des zones d'extraction vers la côte, selon des axes Ouest-Est ou Sud Ouest — Nord Est (fig. 4). L'exploitation de nouveaux gisements ne remet pas fondamentalement en cause ce schéma, exception faite de la décision politique de transférer à M'dilla, au Sud de Gafsa, la quatrième unité des ICM, initialement prévue à Gabès (32). Par contre, les phosphates du nouveau gisement de Sra Ouertane (près du Kef) devraient être traités sur le site encore vierge de Cap Serrat (littoral nord) ou, si ce projet ne se réalise pas, à Bizerte.

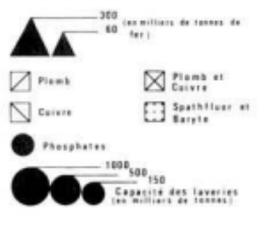
Le rapprochement des industries agro-alimentaires et de matériaux de construction des lieux de production aboutit quant à lui à une stabilisation en tonnage (c'est-à-dire à une réduction en part relative) des flux de produits bruts

(31) Pour ces différents aspects, cf : P. SIGNOLES, 1984.

(32) Cette unité est devenue, de ce fait, les ICG (Industries chimiques de Gafsa). Sa localisation à M'dilla a été décidée peu de temps après l'« affaire de Gafsa » (1980).



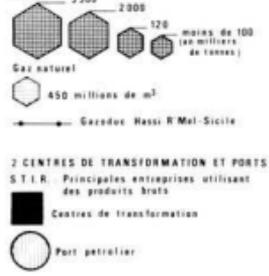
1. RESSOURCES MINIERES ET PETROLIERE



Cartographie: Maria Alain
 Labe. de cartographie: Peitlers

0 50km

2. CENTRES DE TRANSFORMATION ET PORTS



3. FLUX DES PRODUITS



FIGURE 4. — La valorisation des ressources minérales.

[Reproduit de P. Signoles, 1984].

en direction des grands ports et, plus particulièrement de Tunis, et à leur remplacement par des flux de produits transformés.

2. Une industrie essentiellement tournée vers la satisfaction de la consommation finale

Les conditions de mise en place de l'industrie tunisienne — y compris des industries de base — ont fait en sorte que les filières techniques des différentes branches sont très brèves, la plupart d'entre elles étant en outre peu ramifiées. La plupart des entreprises se trouvent donc situées au centre de circuits courts, qu'il s'agisse de leurs approvisionnements ou de leurs ventes.

Un tel système limite considérablement les échanges entre unités de production, qu'elles soient situées dans la même agglomération, dans la même région ou dans des régions éloignées les unes des autres. Le gonflement rapide de l'appareil de production n'a pas provoqué spontanément, comme certains l'imaginaient, une amélioration de la situation. Il apparaît au contraire qu'après dix ans de libéralisme sans contrainte, l'industrie tunisienne présente tous les signes d'une dégradation sensible de son taux d'intégration (M. Kechiche, 1980).

Des pans entiers de l'industrie ne fonctionnent en effet qu'en important la totalité de leurs inputs : c'est le cas de la chimie, exception faite de la transformation des phosphates et des savonneries; dans les unités de matériel électrique et électronique, le taux d'intégration est très médiocre (20 % pour l'ensemble de la branche) (O.K. Dammak, 1977). Les lacunes sont encore plus graves dans le travail des métaux et la mécanique, les fournitures de cette branche conditionnant les possibilités d'achat de toutes les autres en biens d'équipement, machines et produits divers. Quant au textile, les documents préparatoires du VI^e Plan révèlent que l'essor spectaculaire de la confection n'a pas entraîné un développement parallèle de la filature et du tissage locaux; phénomène aggravant, filés et tissus de laine ou de coton sont progressivement supplantés par les fibres synthétiques, intégralement importés (« Conjoncture », 1981, n° 59 et 1984, n° 90).

Ce très faible taux d'intégration, cette déficience des relations croisées entre firmes locales, relèvent de facteurs multiples. Il est impossible cependant de ne pas y voir, dans une large mesure, la conséquence de la stratégie suivie depuis 1970. M. Falise (1977) notait à cet égard, il y a quelques années déjà, que « les responsables politiques ont préféré ne pas se montrer trop difficiles quant à la concordance des intentions des investisseurs avec la diversification du tissu industriel (national) ». On peut mesurer aujourd'hui les conséquences d'un tel laxisme ! Les autorités sont ainsi contraintes de reconnaître que « les activités de montage et de conditionnement développées tout au long de la deuxième décennie ont pesé lourdement sur nos importations (...). La prolifération des entreprises travaillant sous cette enseigne trouve son origine dans les encouragements parfois excessifs dont elles ont bénéficié » (Rapport sectoriel sur les industriels manufacturiers. Travaux préparatoires du VI^e Plan, cité in « Conjoncture », 1982, n° 70).

3. L'impossible liaison des entreprises exportatrices au système industriel national

Quant aux entreprises exportatrices, elles fonctionnent pratiquement comme un sous-système autonome, sans rapport aucun avec les industries nationales. Tous les inputs consommés sont importés, même lorsque des produits équivalents sont fabriqués en Tunisie. En conséquence, toute croissance des exportations de la part de ces entreprises s'accompagne d'une progression liée des importations : à l'heure actuelle, pour réaliser des ventes de produits textiles (en régime suspensif) d'un montant de 105 millions de dinars, elles achètent hors douane pour 65 millions. Leur logique de fonctionnement interdit, dans le cadre législatif actuel, toute amélioration du taux d'intégration.



En définitive, on peut considérer que le système industriel tunisien est constitué de trois sous-systèmes, très médiocrement articulés les uns aux autres. Le premier d'entre eux, celui des industries lourdes ou de base, formé d'entreprises publiques, travaille les matières premières locales; mais, depuis 1970, ses filières techniques n'ont pas fondamentalement évolué, ses capacités de production n'ont pas suivi l'évolution des besoins (P. Signoles, 1984); il continue donc à fabriquer des biens directement utilisables, ses principaux progrès se limitant à des semi-produits exportables. Le second sous-système est dominé par le capital privé tunisien, parfois associé au capital étranger et travaillant souvent sous licence; il comporte une multitude de petites et moyennes entreprises, très dépendantes des inputs importés, pratiquement sans liens entre elles; elles visent surtout, à travers des fabrications simples, à occuper une part du marché national (consommation finale). Le troisième élément correspond aux firmes exportatrices (travaillant dans le cadre de la loi n° 72-38), dont les rapports avec le reste de l'appareil productif sont nuls.

CONCLUSION

UN NOUVEAU COURS POUR L'INDUSTRIALISATION TUNISIENNE ?

Pendant plus de dix ans, les responsables de l'Etat, exclusivement attachés aux indicateurs de la croissance économique, se sont refusés à prendre en considération, et donc à s'attaquer, aux conséquences négatives du modèle de développement industriel qu'ils préconisaient. Tantôt ces conséquences étaient purement et simplement niées (cas des entreprises exportatrices), tantôt elles étaient tenues pour inéluctables (déséquilibres sectoriels et géographiques), tantôt enfin elles étaient connues sans être rendues publiques (retard des investissements dans les industries de base) (33).

(33) Ce retard était, par exemple, bien mis en lumière par les travaux préparatoires du V^e Plan; mais ceux-ci sont restés confidentiels.

Le changement gouvernemental de 1980 (34), la réflexion engagée à l'occasion de la préparation du VI^e Plan, l'aggravation de la situation économique et la dégradation de nombre d'indicateurs statistiques (commerce extérieur), ont enfin permis qu'un œil plus objectif soit porté sur les résultats de cette industrialisation. Du bilan ainsi dressé, souvent avec lucidité, bien que parfois encore avec quelques réticences, sont sorties d'importantes décisions qui semblent engager un nouveau cours de l'industrialisation, sans que, pour autant, un changement complet de cap ait jamais été envisagé.

Un nouveau code des investissements a d'abord été voté (loi n° 81-56 du 23 juin 1981), s'efforçant de surmonter certaines lacunes du précédent (loi n° 74-74). Les encouragements aux investissements créateurs d'emplois ont été renforcés; des aides spéciales sont envisagées pour les entreprises qui font un effort particulier en matière d'intégration (35); la politique de décentralisation a été améliorée, le montant des avantages consentis étant accru dans les zones les plus défavorisées et un nouveau découpage territorial étant proposé (décret n° 81-661 du 23 juin 1981).

L'Etat a en outre, semble-t-il, pris conscience que ses objectifs ne se réaliseraient pas spontanément et qu'il lui fallait reprendre l'initiative. Il l'a fait, non pas en agissant seul — ce qui serait contraire à sa philosophie actuelle —, mais en s'appuyant sur les banques para-étatiques, sur les nouvelles banques mixtes de développement (36) et en signant, avec de grandes firmes multinationales, des accords de compensation. De nouveaux foyers industriels ont ainsi été lancés (ou sont en cours de lancement) dans la Tunisie intérieure: Mateur (montage de tracteurs et de véhicules automobiles), Kairouan (manufacture de tabac, montage de véhicules), Bou Arada (Volkswagen), Gafour (matériel ferroviaire), M'dilla (chimie), Feriana, Tala et Mezzouna (matériaux de construction). Les accords tuniso-algériens signés au début de l'année 1984 envisagent également la création de trois unités industrielles dans les régions frontalières tunisiennes (Ferriana, Sakiet Sidi Youssef, Kalaat el Khasba), particulièrement sous-développées. Il est enfin prévu de développer trois nouveaux sites industrialo-portuaires, l'un au Nord-Ouest (Cap Serrat), les deux autres au Sud (La Skhira et Zarzis).

La question est maintenant de savoir si un rééquilibrage géographique de l'appareil de production industrielle est compatible avec une systématisation de l'effort d'exportation (VI^e Plan, t. 1, p. 157) et avec l'appel accru au financement

(34) Remplacement, au poste de Premier ministre, de H. NOUIRA par M. M'ZALI.

(35) Le VI^e Plan élabore à ce sujet une stratégie plus fine: il s'agit d'identifier tous les demi-produits qui peuvent être fabriqués localement, et d'encourager les entreprises existantes à les produire; éventuellement, en créer de nouvelles pour ce faire; fixer un « seuil minimum » pour le taux d'intégration, variable selon les branches; renoncer à protéger les entreprises se limitant à un simple montage et s'apparentant à un commerce déguisé; modifier la politique douanière et celle du crédit pour aider au développement de certaines sous-branches de la métallurgie et de la mécanique.

(36) Ces banques, dont le capital est en général de 100 millions de dinars, sont constituées à parité entre l'Etat tunisien et un (ou deux) partenaires étrangers. Trois d'entre elles ont, jusqu'à présent, joué un rôle notable dans le processus d'industrialisation: la Banque tuniso-koweïtienne de développement, la Société tuniso-séoudienne d'investissements et la Banque de coopération du Maghreb arabe (tuniso-algérienne).

étranger et à la collaboration des firmes multinationales. De très importants accords de compensation ont d'ores et déjà été signés avec ces dernières, principalement dans le domaine de la construction automobile (Renault, Peugeot, Volkswagen, Mercedes et General Motors), du montage de tracteurs (Klöckner-Humboldt-Deutz) et des pneumatiques (Pirelli). Dans un rapport effectué pour la CNUCED, R. Tiberghien (1982) fait part d'un certain scepticisme quant aux conséquences de la voie adoptée : « Les accords de compensation ne peuvent procurer d'avantages que lorsque les projets prévus concernent des fabrications intégrées et non pas des pièces et organes eux-mêmes montés à partir d'éléments importés ».

Simultanément, l'Etat tunisien s'efforce d'attirer les capitaux arabes, et de les orienter vers l'industrie. Le mouvement est déjà bien engagé : prises de participation dans le capital de sociétés para-étatiques, déjà existantes ou en cours de constitution (ICF, ICM, ICG à M'dilla, CIAMIT, SAEPA); octroi de lignes de crédits aux projets issus des accords de compensation (financements koweïtien et séoudien au profit des unités General Motors, Pirelli et Klöckner) ou à des entreprises à forte orientation exportatrice (ICG; Sra Ouertane et Cap Serrat; Zarzis).

Accords de compensation et investissements arabes contribuent donc à accentuer l'extraversion de l'industrie tunisienne. Il est assez peu probable qu'ils favorisent un progrès de l'intégration locale. Toutefois, dans les négociations qui se nouent avec les investisseurs étrangers, l'Etat tunisien semble avoir réussi à imposer un nouveau type de localisations, moins exclusivement littorales qu'autrefois, lui permettant d'engager le desserrement spatial de l'appareil de production. Ceci témoigne d'une préoccupation plus sérieuse que par le passé en faveur de l'équilibre régional (37). Il est vrai que les distorsions entre régions ont atteint une telle ampleur qu'elles ont conduit le pays au bord de l'éclatement (38).

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API). — Rapport annuel, Tunis.
 AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API). — Service du suivi — Etat de réalisation des projets agréés. Rapports trimestriels, semestriels et annuels, Tunis.
 ATTALAH (B.), 1976. — « Le cadre juridique des investissements étrangers en Afrique du Nord : le cas de la Tunisie et du Maroc », PP. 277-320, in *Rapports de dépendance au Maghreb*, CREM, Ed. CNRS, Paris, 321 p.
 BANQUE MONDIALE, 1972. — *Industrie, étude sectorielle*. Washington, 105 p.

(37) La création, en 1981, du Commissariat Général au Développement Régional, témoigne du même souci de l'équilibre régional, ce Commissariat ayant toutefois des attributions qui dépassent largement les seules questions industrielles.

(38) La succession de crises graves dans l'histoire la plus récente de la Tunisie témoigne de ces risques d'éclatement de la Nation (crise de janvier 1978, affaire de Gafsa en janvier 1980, émeutes « du pain » en janvier 1984).

- BANQUE MONDIALE, 1983. — *Rapport sur le développement dans le monde*. Washington, 189 p.
- BAUD (I.), EVERS (B.), DE GROOT (G.) et WAGENMANS (W.), 1977. — « Jobs and values. Social effects of export-oriented industrialization in Tunisia ». *Development Research Institut*, rapport n° 9, Univ. Tilburg (P.-B.), 78 p., ronéo.
- BEDOU (A.) et COMBE (J.), 1974. — *Les mouvements internationaux de capitaux et leur impact sur l'économie tunisienne*. DES Sc. éco., Univ. Grenoble II, 275 p., ronéo.
- BOUTHER (M.), MIOSECC (J.-M.) et SIGNOLES (P.), 1980. — « Une approche de l'espace industriel tunisien ». *Actes du IV^e Colloque de Géographie maghrébine* (Tunis, 1976), *Cahiers du CERES*, série Géographie, n° 4, t. 2, p. 13-54.
- CHAPONNIERE (R.), JUDET (P.) et VERNET (P.), s.d. (1979). — *Perspective à long terme d'industrialisation des pays arabes*. IREP — Développement, Univ. Sc. sociales, Grenoble, 77 p. + annexes (Rapport réalisé à la demande de l'IDCAS, ligne arabe). *Colloque sur le Développement du Sud tunisien* (Zarzis, 2-5 mai 1967). — Cérès productions, Tunis, 1968, 118 p.
- DAMMAK (O.-K.), 1977. — « L'industrie électrique et électronique en Tunisie ». *Revue tunisienne des Sciences sociales*, t. XIV, n° 48-49, p. 81-114.
- DESTANNE DE BERNIS (G.), 1959. — « La Tunisie et la zone franc. » *Cahiers de Tunisie*, t. VII, n° 25, p. 5-122.
- DISTRICT DE TUNIS, 1979. — *Les agréments industriels : proposition de programmation pour la période 1979-1986*. Tunis, 33 p., ronéo.
- DLALA (H.), 1978. — « L'aménagement du territoire en Tunisie ». *Revue tunisienne de Géographie*, n° 1, p. 99-111.
- DLALA (H.), 1981. — *L'économie industrielle dans les villes-ports du Nord-Est tunisien*. Publications Université Tunis, Série géographique, t. XVI, 365 p.
- Economie et Politique* (collectif), 1954. — La France et les trusts. n° spécial, 5-6, 240 p.
- FALISE (M.), 1977. — *La sous-traitance internationale : le cas de la Tunisie*. Série Industrie et Technologie, n° 17, OCDE, Paris, 66 p., ronéo.
- GENOUD (R.), 1965. — *L'évolution de l'économie tunisienne*. Imprimerie du Courrier, Genève, 404 p.
- GHORBEL (A.), 1983. — *Les « nouvelles formes » d'investissement international : le cas de la Tunisie*. CERMAC, Cahier n° 21, Univ. catholique de Louvain, 62 p., ronéo.
- GUEN (M.), 1961. — *La Tunisie indépendante face à son économie*. Publications du Cercle d'étude économiques, Tunis, 286 p., dactylo.
- HAYDER (A.), 1980. — *L'industrialisation à Gabès et ses conséquences*. Thèse de 3^e Cycle, Géographie, Univ. Tunis, 243 p., ronéo.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1976-1978. — *Recensement des établissements en milieu urbain*. Tunis, 1 fascicule par gouvernorat + 1 fascicule pour la Tunisie entière.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1980. — *Recensement des activités industrielles*. Tunis (publication annuelle).
- JUDET (P.), 1975. — « La Tunisie 1956-1970 : de l'indépendance politique à l'indépendance économique », p. 64-87, in ESSEKS (J.D.) (edit.) : *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, PUG et Maspero, Grenoble et Paris, 275 p.
- KECHICHE (M.), 1980. — *Etude comparée de la croissance des importations de biens intermédiaires relatives au secteur des industries manufacturières durant la période 1972-1978*. Institut d'Economie quantitative « Ali Bach Hamba », Tunis 16 p., ronéo. (rapport confidentiel).
- LABBE (C.-E.), 1975. — *L'adaptation du modèle de développement tunisien aux exigences du libéralisme économique et des impulsions extérieures reçues depuis 1956*. Thèse de 3^e Cycle, Sc. éco., Univ. Grenoble II, 198 p., ronéo.

- LABOUZ (M.-F.), 1981. — « Les codes maghrébins des investissements ». *Maghreb-Machrek*, Paris, Doc. Franç., n° 94, p. 51-77.
- LEDUC (F.), 1952. — « L'industrialisation de la Tunisie », p. 276-290, in *Industrialisation de l'Afrique du Nord*, Bibliothèque générale de l'EPHE, VI^e section, A. Colin, Paris, 320 p.
- LEPIDI (J.) et SALLENAVE (J.), 1954. — « Les grandes entreprises en Tunisie ». *Bulletin économique et social de la Tunisie*, n° 85, p. 60-67.
- MAHJOUR (A.), 1978. — *Industrie et accumulation du capital en Tunisie depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*. Thèse Doctorat d'Etat, Sc. Eco., Univ. Grenoble II, 603 p., ronéo.
- MIN. ECON. NATIONALE/DAT/GROUPE HHUIT, 1971. — *Les villes en Tunisie*. Tunis, 3 t., 582 p.
- MIN. ECON. NATIONALE/DAT/GROUPE HHUIT, 1973. — *Villes et développement*. Tunis, 3 t., 636 p., 296 p. et 256 p. + 1 atlas.
- MIN. EQUIP./DAT/GROUPE HUIT, 1976. — *Eléments pour une décentralisation industrielle en Tunisie*. Tunis, 164 p. + 1 atlas (116 p.)
- NERFIN (M.), 1974. — *Entretiens avec Ahmed Ben Salah*. Cahiers libres, n° 276-277, Maspero, Paris, 198 p.
- SEBAG (P.), 1951. — *La Tunisie, essai monographique*. Ed. sociales, Paris, 241 p.
- SIGNOLES (P.), 1978. — « Les effets géographiques des investissements industriels étrangers en Tunisie ». *Etudes méditerranéennes*, n° 1, Univ. Poitiers, p. 3-60.
- SIGNOLES (P.), 1984. — *Tunis et l'espace tunisien*. Thèse Doctorat d'Etat, Géographie, Univ. Paris I, 1 041 p., ronéo.
- SIGNOLES (P.) et BEN ROMDANE (M.), 1983. — « Les formes récentes de l'industrialisation tunisienne : 1970-1980 », p. 109-149, in *L'industrialisation du Bassin méditerranéen*, PUG, Grenoble, 302 p.
- TIBERGHEN (R.), 1982. — *Problèmes technologiques dans le secteur des biens d'équipement : monographie relative à la Tunisie*. Rapport établi pour le Secrétariat de la CNUCED, Genève, 51 p., ronéo. (Doc. UNCTAD/TT/53).
- WOLFSON (M.), 1972. — *La gestion de l'aide dans les pays en voie de développement. Etude de cas : la mise en œuvre de trois projets d'aide en Tunisie*. Centre de Développement, OCDE, Paris, 56 p.
- REP. TUN./SE PLAN ET FINANCES, 1961. — *Perspectives décennales de développement, 1962-1971*. Imprimerie officielle, Tuniq, 365 p.
- REP. TUN./SE PLAN ET FINANCES, s.d. — *Plan triennal, 1962-1964*. Imprimerie officielle, Tunis, 452 p.
- REP. TUN./SE PLAN ET ÉCONOMIE NATIONALE, s.d. — *Plan quadriennal, 1965-1968*. Imprimerie officielle et Imprimerie UGTT, Tunis, 3 t., 437 p., 290 p. et 272 p.
- REP. TUN., 1973. — *IV^e Plan de Développement économique et social, 1973-1976*. Imprimerie SAEP, Tunis, 2 t., 302 p. et 319 p.
- REP. TUN., 1977. — *V^e Plan de Développement économique et social, 1977-1981*. Tunis, non pag., ronéo.
- REP. TUN./MINISTÈRE PLAN ET FINANCES, 1980. — *Note d'orientation pour la III^e décennie de développement et le VI^e Plan*. Tunis, 175 p., ronéo.
- REP. TUN./MINISTÈRE ET FINANCES, 1980. — *Evaluation préliminaire des résultats de la Deuxième décennie de développement*. Tunis, 110 p., ronéo.
- REP. TUN. n 1982. — *VI^e Plan de Développement économique et social, 1982-1986*. Tunis, STD, 2 t., 307 p. et 140 p.
- Conjoncture*, revue mensuelle du Ministère de l'Economie nationale.